

# COMITE D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

DU 4 AVRIL 2022

Présidence : Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

Membres CFDT présents : Jérôme Cauvin, Guillaume Hénin, Valérie Laroque, Vincent Aubin, Isabelle Bouzin, Baptiste Manvieu, Thomas Calu, Michel Lemoussu

## **DÉCLARATION PRÉALABLE DES REPRÉSENTANTS CFDT**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élu(e)s, Mesdames et Messieurs les Représentant(e)s de l'Administration, cher(e)s Collègues,

Lors de la préparation de l'instance il a été précisé que les renforts Covid ne seraient plus maintenus à compter du 10 Avril 2022, or ces renforts étaient utilisés aussi par les établissements pour pallier temporairement aux absences, en l'attente d'un remplacement.

La Région est composée de beaucoup de collègues vieillissants et leur maintien sur leurs postes pourrait s'avérer compliqué si les conditions de travail en mode dégradé sont amenées à se poursuivre.

La **CFDT** constate que l'absentéisme qui perdure depuis plusieurs mois entraîne une fatigue des équipes voire peut être à une augmentation des accidents de service.

La **CFDT**, soucieuse du bien-être et des conditions de travail des agents, vous demande que la procédure de remplacement en cas d'absence, et notamment les absences COVID, soit revue afin que toutes absences puissent être remplacées dans un délai très court.

Merci de votre attention

**Les représentants CFDT au CHSCT**

Points à l'ordre du jour	Intervention <b>CFDT</b>	Réponse ou éléments de l'Administration
<p><b>1-Situation Sanitaire</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> demande une réponse à son message concernant l'arrêt de la distribution des autotests et des masques. Elle souhaite savoir ce qu'il en est pendant cette période où elle constate une augmentation du nombre de cas positifs journaliers et par conséquent des agents en arrêts de travail ou en autorisation spéciale d'absence pour garde d'enfants.</p> <p>En effet, le travail en mode dégradé pèse énormément sur le bien-être et les conditions de travail des agents.</p>	<p>On constate une nette progression des cas positifs qui se poursuit depuis le 14 mars.</p> <p>Quelques chiffres sur la contamination:</p> <p><u>Semaine du 28/02 au 04/03:</u> Lycées: 19 / Sites: 12</p> <p><u>Semaine du 7 au 11/03:</u> Lycées:19 / Sites: 17</p> <p><u>Semaine du 14 au 18/03:</u> Lycées: 41 / Sites: 25</p> <p><u>Semaine du 21 au 25/03:</u> Lycées: 53 / Sites: 37</p> <p><u>Semaine du 28/03 au 1/04/22:</u> Lycées: 76 / Sites: 37</p> <p>La Collectivité ne mettra pas à disposition d'autres masques. Elle envisage une sortie de cette situation par une responsabilisation des agents et prévoit une sensibilisation des RET par l'information.</p> <p><u>3 mesures sont à suivre:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les mesures d'hygiène,</li> <li>- Continuer l'aération dans les locaux,</li> <li>- Eviter les transmissions manuportées.</li> </ul>

<p><b>2- Approbation des procès-verbaux des 12/10/2021, 14/12/2021, et du 10/01/2022</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> s'abstient compte tenu de la remise tardive des procès-verbaux mais tient cependant à souligner le travail fourni par l'équipe des relations sociales.</p> <p>Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux, la <b>CFDT</b> demande s'il serait envisageable de tester la transcription automatique des instances.</p>	<p>La Collectivité souhaiterait aller à l'essentiel concernant la rédaction des procès-verbaux.</p> <p>Les organisations syndicales seront associées à la rédaction du nouveau règlement intérieur afin de le faire évoluer.</p>
<p><b>3- Relevé de conclusions du CHSCT du 14/12/2021 : état d'avancement des actions</b></p>	<p>/</p>	<p>/</p>
<p><b>4- Commission des visites des locaux : thématiques et planning</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> s'interroge sur le terme « pluriannuel » car elle constate qu'aucune planification de visite n'est prévue pour 2022. La <b>CFDT</b> ne peut accepter que l'année 2022 soit une année blanche et demande donc que les visites débutent dès le deuxième semestre.</p> <p>La <b>CFDT</b> constate qu'il y a une grande souffrance des agents travaillant dans les laveries. Elle demande à la Collectivité de veiller à améliorer leurs conditions de travail. Il faudrait harmoniser les pratiques, afin d'éviter les inégalités sur leurs postes.</p>	<p><u>Registre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraction des registres doit être envoyée dès mardi 5 avril 2022 aux membres du CHSCT</li> <li>- Un QR code pourra être scanné afin que tout le monde puisse y accéder.</li> </ul> <p><u>Cellule de veille :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réunion sur le bilan doit avoir lieu et son évolution doit avoir lieu dans les prochaines semaines.</li> </ul>

	<p>La <b>CFDT</b> souhaite donc que soit planifiées des visites de plusieurs établissements en 2022, sur une journée complète, permettant ainsi de visiter à la fois les locaux de maintenance et la laverie de l'établissement.</p>	<p>- <u>Commission d'analyse des accidents de travail</u> :</p> <p>Quelques difficultés rencontrées pour la demande de visites : l'ingénieur est volontaire pour les faire, une planification reste possible mais quand ? Concernant la visite des lingeries : le document est en cours de rédaction.</p> <p>Les Organisations syndicales doivent faire remonter les pratiques des agents en souffrance.</p> <p>- Des visites vont avoir lieu.</p> <p><u>Conseillers techniques actuellement en poste</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 en restauration</li> <li>- 1 en entretien des locaux</li> <li>- aucun en maintenance.</li> </ul>
<p><b>5- Document unique : point d'avancement</b></p>	<p>/</p>	<p>La collectivité envisage de faire un « copier-coller » du document unique et du registre de sécurité afin que les représentants du personnel puissent tous y accéder. Elle précise que 2 renforts vont venir conforter l'équipe actuelle. La Collectivité doit trouver un format afin que les représentants du personnel puissent y</p>

		<p>accéder.</p> <p>Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) sera revu tous les ans.</p>
<p><b>6- Flex- Bureau</b></p>	<p>/</p>	<p>La Collectivité a un manque de places dans les bureaux d'où le recours au Flex bureau. Un recensement des locaux est en cours.</p> <p>La Collectivité a bien précisé qu'il ne fallait pas modifier les journées de télétravail afin de faciliter le flex bureau.</p> <p>Ses objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la qualité de vie au travail et le respect des conditions de travail des agents,</li> <li>- le changement d'organisation dans le travail des agents.</li> </ul> <p>Il s'agit d'une appropriation de nouveaux modes de travail.</p> <p>Le cabinet d'études a rencontré les agents (une dizaine de groupes au total). Il sera tenu compte des personnes en situation de handicap.</p>

<p><b>7- Retour sur les exercices incendie</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> s'interroge sur la non communication des axes d'amélioration sur le bilan de exercices incendie. Elle demande des informations quant aux actions correctives.</p> <p>Elle ajoute qu'elle constate que des défaillances constatées perdurent, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- signal peu audible dans le bâtiment Clémenceau déjà noté en 2019,</li> <li>- difficultés rencontrées avec le Système de sécurité incendie (SSI) rue de la Masse.</li> </ul> <p>La <b>CFDT</b> souhaite savoir pourquoi les représentants du personnel ne sont pas informés des retours des commissions de sécurité.</p>	<p>Tous les aspects auraient été pris en compte et signalés au PC sécurité et à la DMG.</p>
<p><b>8- Projet d'inclusion numérique des agents des lycées</b></p>	<p>La <b>CFDT</b> s'interroge sur le fait que les représentants du personnel ne figurent pas dans le tableau récapitulatif des membres du Comité de suivi du projet d'inclusion numérique.</p> <p>Concernant le rétroplanning, la <b>CFDT</b> constate qu'une information des agents et des équipes de directions des lycées semblent inadaptée pendant la période de fermeture des lycées (juillet et août), à moins que cela ne soit réalisé pendant les permanences des agents.</p>	<p>La fourniture d'un outil favorisera l'accès à tous les agents pour les actions. Il s'agit d'une tablette dont l'utilisation est proche voire identique à celle d'un téléphone.</p> <p>Il est proposé la fourniture d'une souris et d'un clavier pour faciliter son utilisation.</p> <p>Un accompagnement et une information vont être réalisés auprès des agents et des managers.</p> <p>La fourniture d'une tablette aux agents facilitera les contacts avec la Région. Son but premier est de faire le lien entre la Région et les agents.</p>

En cas de panne, de tablette défectueuse ou de vol, un service « après-vente » sera à la disposition des agents.

La Collectivité a le pouvoir de désactiver la tablette à distance en cas de vol.

Elle se pose actuellement trois questions :

- est-il utile ou pas de fournir une tablette aux agents ?
- quels sont les futurs usages de la tablette ?
- comment cet équipement va devenir un équipement quotidien ?

Cet équipement va avoir un impact sur les habitudes au travail.

Par ailleurs, la Région fournira des ordinateurs portables aux RET fin mai 2022.

La fourniture des tablettes aux agents dans les lycées est prévue entre début septembre et début novembre 2022. Il restera un mois pour former les agents à l'utilisation de leur tablette.

Concernant la non-consultation des Représentants du personnel dans le tableau récapitulatif, il est indiqué qu'ils font déjà partie des Comités techniques, des CHSCT et différents groupes de travail. C'est la raison

		pour laquelle la Collectivité ne les a pas ajoutés dans le tableau récapitulatif des personnes à consulter.
--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

✚ Prochaine réunion du CHSCT : 30 mai 2022



cfdt: